Le gouvernement mise sur une appli pour faire décoller la formation professionnelle

Un an après la réforme de la formation professionnelle et un bilan en demi-teinte, le gouvernement lance une application pour aider les salariés à s'emparer du sujet.

Temps de lecture : minute

---

19 novembre 2019

Sous l'œil critique de syndicats et parfois des entreprises, le gouvernement parie sur une application mobile, lancée jeudi, pour faire décoller la formation professionnelle, un an après l'adoption d'une réforme du secteur. L'idée est d'encourager les Français à se former tout au long de la vie, et ce alors que les métiers évoluent, que certains ont du mal à recruter et que le chômage demeure élevé. La ministre du Travail, Muriel Pénicaud, qui avait qualifié ni plus ni moins sa réforme de la formation professionnelle de "*big bang*", fait du teasing sur cette appli depuis plusieurs mois, promettant une "révolution".

Cet outil, une application téléchargeable sur smartphone et tablette (mon compte formation) mais aussi un site internet, a pour objectif de simplifier le recours à une formation alors qu'il est souvent difficile de s'y retrouver, de savoir ce à quoi on a droit, et comment procéder. Elle permettra à chaque salarié de trouver, de réserver et de payer la formation de son choix. Développée par la Caisse des dépôts, qui gèrera le paiement aux organismes de formation, elle sera comme "le livret A de la formation", explique la Ministre.

Pour la faire connaître, l'exécutif fera une grande campagne de publicité,

après un lancement en grande pompe au Forum des Halles à Paris jeudi. "*Au moins 100.000 sessions de formation seront immédiatement disponibles*", "pour plus de 40.000 formations" différentes, selon le ministère.

Faciliter l'inscription des salariés aux formations professionnelles

L'appli proposera uniquement des formations certifiantes ou diplômantes et permettra surtout à chacun de s'inscrire sans avoir à passer par un intermédiaire, comme cela était nécessaire auparavant. Car la loi Avenir professionnel de septembre 2018 a changé plusieurs règles du jeu. Le compte personnel de formation (CPF) n'est plus alimenté en nombre d'heures de formation mais en euros : 500 euros par an (800 pour les salariés non qualifiés), dans la limite de 5.000 euros (8.000). L'équivalence s'est faite au taux d'environ 15 euros l'heure.

À noter que les personnes à mi-temps, à 80% des femmes, bénéficient des mêmes droits à la formation que les salariés à temps plein. Actuellement, quelque 5 millions de comptes CPF sont bien ouverts mais ils ne sont pas utilisés. Trop peu de salariés accèdent à la formation, les cadres en bénéficient deux fois plus que les ouvriers, et les salariés des grandes entreprises deux fois plus que ceux des TPE.

Il s'agit de "*transformer un droit théorique en droit réel*", selon Bruno Lucas, délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle. Pour ne pas perdre début 2021 les droits déjà acquis, il faudra s'inscrire ou mettre à jour son compte. Mais certains syndicats craignent que le salarié se retrouve bien "isolé" devant les propositions de son téléphone.

Une réforme qui fait débat

Pour FO, l'ensemble de la réforme "*conduira inéluctablement à une individualisation, et donc une diminution des droits des salariés*". François Hommeril (CFE-CGC) est aussi très critique sur le crédit en euros : un "carnet de tickets de rationnement", "totalement guidé par les lois du marché".

Le président d'Arc industries, PME iséroise de tôlerie industrielle de précision, Romain Tellier, n'est pas de cet avis."*En heures, ça faisait retour à l'école. Les salariés n'arrivaient pas à s'approprier leurs heures de formation. En euros, ça appartient aux salariés, ils n'ont pas envie de les perdre, ça aide les salariés à prendre conscience de leurs droits*", soulignait-il récemment.

Chez les DRH, tout en sachant que la réforme n'a pas enlevé aux entreprises son obligation de formation, la"*désintermédiation*" passe moins bien. "*Nous, pilotes des services de formation, ne demanderions pas mieux que de participer, mais la ministre a dit 'c'est fait pour les salariés*'", avait réagi en septembre Jean-Paul Charlez, président de l'Association nationale des DRH. Ce CPF est "*entièrement à la main des salariés*", a aussi déploré le patron du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, en s'interrogeant: "*Comment faire en sorte que les formations soient en lien avec les besoins présents et à venir de l'entreprise?*"

Article écrit par MADDYNESS AVEC AFP